

FAQ

Inscription à l'Université de Poitiers

Je suis étudiant.e en formation paramédicales et sociales



Table des matières

I. Inscription Web	1
Données personnelles	1
Première inscription à l'Université de Poitiers	1
Réinscription à l'Université de Poitiers	1
N° CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus)	1
N° CVEC incorrect.....	2
Inscription finalisée	2
Données annuelles	2
Etablissement du bac manquant	2
Montant de 57€ au cours de l'inscription	3
II. Compte Universitaire (IRIS Étudiant)	3
Mot de passe oublié	3
III. UP-démarches	3
Accès aux démarches.....	3
IV. Pièces justificatives	4
Accès à la plateforme de dépôt.....	4
Message lors de la connexion.....	4
Problème de dépôt	4
Recto-verso de la carte d'identité	4
V. Cartes étudiants	5
Dossier incomplet.....	5
Refus Photo sur UP-démarches	5

I. Inscription Web



Données personnelles

Première inscription à l'Université de Poitiers

- **J'essaye de me connecter avec mon numéro INE mais ça ne fonctionne pas, que dois-je faire ?**

Pour s'identifier sur [Première inscription](#) vous devez utiliser votre numéro de candidat Parcoursup et ajouter au début **PXX** ou **PXXX** en fonction des annotations de la page d'accueil.

Exemple : mon numéro Parcoursup est 1234567 (7 chiffres) alors mon identifiant est **PXX**1234567, si mon identifiant est 123456 (6 chiffres) alors mon identifiant est **PXXX**123456

Si vous pensez être dans un cas particulier et que l'administration vous a créé un identifiant qu'elle vous a envoyé alors vous devez le renseigner, celui-ci commence par un **A**.

Si vous ne l'avez pas reçu, merci de compléter le [Formulaire d'assistance](#) afin que l'on puisse vous l'envoyer ou vous en créer un.

Exemple : **AXXxxxxxxx**

Les XXX correspondent à l'année universitaire, exemple **24** ou **240** pour 2024

Réinscription à l'Université de Poitiers

- **Je n'ai pas reçu le mail d'information avec la procédure à suivre pour se réinscrire, qui dois-je contacter ?**

Afin d'obtenir la procédure à suivre, vous pouvez soit :

- Consulter la page dédiée sur le site de l'Université de Poitiers : [Lien](#)
- Contacter la/le gestionnaire de votre établissement
- Compléter le [Formulaire d'assistance](#)

Pour rappel :

Pour vous réinscrire cliquez sur le lien [Réinscription](#), votre numéro étudiant vous sera demandé ainsi que votre date de naissance.

N° CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus)

- **Lorsque je m'inscris ou me réinscris on me demande un n° CVEC mais je n'en ai pas, que dois-je faire ?**

Si vous êtes en formation initiale ou en apprentissage, vous devez au préalable vous connecter sur le site de la [CVEC](#) pour obtenir votre contribution et télécharger votre attestation de l'année universitaire en cours.

Vous trouverez également le lien du site dans le mail d'information¹ qui vous a été envoyé.

Votre n° CVEC figurera sur l'attestation téléchargée.

Si vous êtes en formation continue vous n'êtes pas concerné.e par la CVEC.

Si celle-ci vous est demandée, merci de compléter le [Formulaire d'assistance](#).

¹ Vérifiez que le mail ne se soit pas glissé dans vos spams ou la corbeille.

Si vous ne le retrouvez pas dans ces catégories, merci de compléter le [Formulaire d'assistance](#).

N° CVEC incorrect

- **J'essaye de saisir mon numéro CVEC mais un message d'erreur (numéro incorrect) apparaît, que dois-je faire ?**

Votre numéro CVEC doit commencer par POI comme POITIERS suivi d'un chiffre.

De plus, vous devez vérifier

- Que l'attestation soit bien datée de l'année en cours.
- Que votre nom est bien identique entre votre inscription à l'Université de Poitiers et votre attestation CVEC.

Si ce n'est pas le cas, veuillez prendre contact avec le CNOUS qui modifiera votre nom sur votre attestation.

Inscription finalisée

- **Comment savoir si je suis bien inscrit.e ?**

En principe, à la fin de votre inscription (si vous l'avez bien validée) le message « *Votre demande d'inscription/réinscription a bien été prise en compte pour l'année universitaire X* » apparaît, ainsi que votre numéro étudiant s'il s'agit de votre première inscription à l'Université de Poitiers.

Vous devez également recevoir un mail de confirmation.

Cependant, si ce n'est pas le cas et/ou que la page d'inscription s'est inopinément fermée, vous devez compléter le [Formulaire d'assistance](#).



Données annuelles

Etablissement du bac manquant

- **J'ai renseigné le type de bac obtenu, l'année et le département de l'établissement mais je ne le retrouve pas dans la liste déroulante, comment faire ?**

Vous devez vérifier que vous avez renseigné le bon département de l'établissement. Pensez également à vérifier que l'établissement n'a pas changé de nom entre temps.

Si le problème persiste, complétez le [Formulaire d'assistance](#).

Montant de 57€ au cours de l'inscription

- **Je suis en formation paramédicale ou sociale, lorsque je réalise mon inscription ou ma réinscription un montant de 57€ s'affiche à la fin, dois-je payer ou me mettre en attente de paiement ?**

Non, l'inscription parallèle à l'Université est gratuite (**sauf pour les IFSI 1^{ère} année en FI**). Vous devez donc consulter le tutoriel qui vous a été envoyé dans le mail d'information¹ et reprendre votre inscription.

II. Compte Universitaire (IRIS Étudiant)

Mot de passe oublié

- **En essayant de me connecter à mon compte Universitaire (IRIS Étudiant) je me suis aperçu.e que j'avais perdu mon identifiant et/ou mon mot de passe. Que dois-je faire ?**

Si vous avez oublié votre identifiant, cliquez sur [Numéro étudiant perdu](#).

Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur le lien [Mot de passe oublié](#).

En cas de difficultés pour retrouver une réponse à la question secrète par exemple, vous pouvez contacter le service Assistance aux Utilisateurs de l'Université au **05.49.45.49.99**.

III. UP-démarches

Accès aux démarches

- **Quelles démarches dois-je réaliser et comment ?**

Avant de déposer vos pièces justificatives sur un site dédié, vous devez d'abord réaliser plusieurs démarches sur [UP-démarches](#).

Vous y avez accès soit par le lien ci-dessus, soit via votre compte Universitaire (IRIS Étudiant) :

- Ce qui nécessite une [Création du compte SEL](#)
- Ou une réinitialisation du mot de passe si vous l'avez perdu lien [Mot de passe oublié](#)

Vous devez compléter :

- Une autorisation de transfert de données
- Un questionnaire sur votre équipement numérique

Et déposer :

- Une photo récente et en couleurs (s'il s'agit de votre première inscription à l'Université)

IV. Pièces justificatives

Accès à la plateforme de dépôt

- **Je dois déposer des pièces justificatives, où dois-je les déposer ?**

Une fois votre inscription finalisée, vous devez reprendre le mail d'information¹ et d'abord vérifier que vous ayez réalisé toutes vos démarches sur [UP-démarches](#).

Concernant les pièces justificatives, vous devez vous connecter sur le lien de [dépôt des PJ](#) grâce à votre n° étudiant et votre date de naissance. Si vous ne retrouvez pas votre n° étudiant, vérifiez d'abord dans vos précédents mails.

Sinon merci de compléter le [Formulaire d'assistance](#).

ATTENTION : vous devez réaliser TOUTES les étapes, c'est-à-dire finaliser votre inscription, créer votre compte de service en ligne, réaliser toutes vos démarches sur UP-démarches, fournir toutes vos pièces justificatives sur le site « dépôt des PJ ».

Message lors de la connexion

- **Lorsque je me connecte à la plateforme de [dépôt des PJ](#) le message « Vous n'êtes pas concerné(e) par ce service numérique. » s'affiche, comment puis-je fournir mes pièces justificatives ?**

Si ce message s'affiche lorsque vous vous connectez, cela veut donc dire qu'**aucune pièce justificative ne vous est demandée**.

Problème de dépôt

- **Je n'arrive pas à déposer mes pièces, comment faire ?**

Vous devez d'abord cliquer sur le "+" pour déposer vos pièces justificatives puis sur [→Transmettre mes PJ](#)

Le visa administratif des documents doit passer de "en attente" à "transmis".

Recto-verso de la carte d'identité

- **Je n'arrive pas à joindre le recto-verso de ma pièce d'identité dans le même fichier, comment puis-je faire ? Vous pouvez :**
- Soit imprimer le recto puis le verso de votre carte d'identité sur la même face de votre feuille A4 manuellement puis scanner le document.
- Soit utiliser une application sur téléphone comme Adobe Scan qui vous permettra de prendre en photo votre carte d'identité recto et verso et d'en faire un seul document.

V. Cartes étudiants

Dossier complet

- **Comment savoir si mon dossier est complet ?**

Si vous avez suivi les étapes du mail d'information¹, que vous avez réalisé toutes les démarches sur UP-démarches et si toutes vos pièces justificatives sont déposées sur le lien de dépôt des PJ, votre dossier est alors complet.

Refus Photo

- **J'ai transmis ma photo mais après examen elle a été refusée, pourquoi ?**

Le refus d'une photo peut être pour diverses raisons.

Afin d'éviter un refus, vous pouvez consulter les consignes via le lien suivant :

<http://imedias.univ-poitiers.fr/photo-d-identite-up-demarche-1665322.kjsp>